



LISTE DES DOCUMENTS D'INSCRIPTION CODE A (ETM)



Veillez déposer vos documents dans le formulaire de votre compte Client :

- **Copie recto verso de la carte d'identité valide** (ou passeport, titre de séjour)
 - **Copie recto verso du permis actuel**
 - **Copie de la JDC** (si âgé de moins de 25 ans)
 - **Copie d'une FACTURE** datée de moins de 6 mois au nom de l'élève.
(Au choix : EDF, Eau, Gaz, Téléphone, Internet) ou copie d'une quittance de loyer récente et non manuscrite ou copie du dernier avis d'imposition. **ATTENTION LES ATTESTATIONS TITULAIRE DE CONTRAT OU ECHEANCIERS NE SONT PAS ACCEPTES.**
- Si le justificatif n'est pas au nom du candidat* : transmettre aussi la **copie de la carte d'identité recto verso de l'hébergeant** (qui doit correspondre au nom et prénom de la personne figurant sur la facture) et **l'attestation d'hébergement** (modèle ci-après) datée et signée par l'hébergeant.

NB : Dès validation de votre inscription, vous recevrez un lien vous permettant d'effectuer une EPHOTO avec notre application

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e), (Hébergeant)

Nom

Prénom

Né(e) le **à**

Tél. : **Adresse mail :**

Demeurant à :

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Melle, M (*) (Hébergé)

Nom

Prénom

Né(e) le **à**

Tél. : **Adresse mail :**

Fait à **Le**

Signature de l'hébergeant

(*) Rayer la mention inutile

Article 441-1

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.